

APPEL D'OFFRES PUBLIC

VILLE DE BEAUCEVILLE

AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
LA ROUTE FRASER, LA 33^E AVENUE ET LA 45^E RUE

PROJET NO PP20-007-01

La Ville de Beauceville demande des soumissions pour le prolongement des services sur la route Fraser, la 33^e Avenue et la 45^e Rue.

Dans le cadre de cet appel d'offre seulement les travaux suivants sont considérés :

- Travaux sur la route Fraser (Prolongement des services d'aqueduc et d'égout, structure de chaussée, bordures, pavage);
- Travaux dans la servitude Fraser à la 99e Rue (Prolongement des services d'aqueduc et d'égout);
- Les bordures de béton et le pavage de la 33e Avenue jusqu'au chainage 5+185;
- Les bordures de béton et le pavage de la 45e Rue ;
- Le bassin de rétention.

Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Fourniture et installation de conduites d'eau potable et d'égouts;
- Construction d'un bassin de rétention;
- Travaux de voirie

Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents de soumission, sur le site SEAO⁽¹⁾.

(1) SEAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 10 % du montant total de la soumission (toutes taxes incluses) et fait à l'ordre de la Ville de Beauceville. Les soumissions devront également être accompagnées des lettres d'intention relatives au cautionnement d'exécution et au cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services ainsi que d'autres documents requis au devis.

Les soumissions devront être cachetées et marquées « **SOUSSION Aménagement d'infrastructures municipales pour le développement de la route Fraser, la 33e Avenue et la 45e Rue – Ville de Beauceville, PP20-007-01** ». Ces dernières seront reçues au 540, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 1N1, **le 5 décembre 2022, à 11h00**, heure locale, pour ouverture publique le même jour et à la même heure.

La Ville de Beauceville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de retrancher certaines parties du contrat. La Ville ne sera passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ à Beauceville, ce quinzième (15^e) jour du mois de novembre deux mille vingt-deux (2022).


Me Sandra Bernard, greffière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 15 novembre 2022 et dans le Journal de Québec le 16 novembre 2022.

Signé le 15 novembre 2022, à Beauceville


Me Sandra Bernard, greffière